

Cet après-midi, les députés devaient examiner les amendements relatifs au soutien à la restauration collective. Mais ils ont été écartés d'emblée par le recours au 49.3. Une fois encore, et malgré la précarité alimentaire toujours plus criante, la restauration collective - de l'école primaire aux CROUS en passant par les Ephads ou les hôpitaux - sera la grande oubliée des politiques publiques. Pourtant, un soutien faisait consensus dans les rangs de tous les groupes politiques qui avaient massivement repris les propositions de la FNH et de ses partenaires...

Les 8 millions de personnes qui mangent à la cantine pénalisés

En déclenchant le 49.3 en amont des débats sur la mission agriculture, alimentation, forêts et affaires rurales, la première Ministre coupe court à toute discussion dans l'hémicycle, à toute avancée commune et à tout soutien de la restauration collective touchée par une inflation dépassant les 10%. In fine, ce sont bien les 8 millions de personnes qui mangent à la cantine chaque jour qui continueront d'être pénalisées par cette augmentation des prix qui pousse des maires à augmenter les tarifs de leur restaurant collectif, des familles à désinscrire leur enfant de la cantine, ou encore des gestionnaires de restaurants collectifs à rogner sur la quantité et la qualité des repas servis.

Pourtant, les propositions de la FNH et de ses partenaires (réseau Restau'Co, Fédération Nationale pour l'Agriculture Biologique et Secours Catholique- Caritas France) avaient été massivement traduites en amendements, par les groupes LFI, EELV, PS, GDR, et par des députés RE, LIOT, LR.

Les trois propositions largement reprises concernaient :

- L'allocation d'un budget d'urgence à hauteur de 20 centimes par repas, pour soutenir l'achat de produits bio.
- L'allocation d'une prime à l'investissement de 100 millions d'euros pour accompagner la restauration collective dans sa transition agroécologique et dans l'atteinte des objectifs fixés par la loi EGalim.
- La rédaction d'un rapport sur les dispositifs financiers à la disposition des restaurants collectifs pour leur permettre d'améliorer leur accessibilité auprès des convives (tarification sociale, cantines à un euro, automatisation des tarifs sociaux, etc.). L'objectif : identifier des pistes d'amélioration en vue du PLF 2024.

Un secteur en berne, pourtant essentiel pour réduire la précarité et impulser la transition agroécologique

« Les pâtes ont pris plus de 30%, les légumes bio 11%, nos produits laitiers locaux et bio 14%... En 2022, nous sommes en surexécution budgétaire de 700 000 euros. Cette situation n'est pas tenable », affirme Nolwenn Beauverger, directrice adjointe du SILGOM, groupement d'intérêt public qui fabrique 2 600 000 repas par an pour des établissements de santé et médico-sociaux en Bretagne. Comme le SILGOM, de nombreux établissements sont en train de reconsidérer certains de

leurs approvisionnements, ce qui est un danger pour la filière bio. Avec plus de 3 milliards de repas servis par an, la restauration collective reste un pilier clé pour assurer des débouchés et permettre aux agriculteurs de se projeter. Par ailleurs, les objectifs de la loi EGalim sont loin d'être respectés : votée en 2018, la loi fixe 20 % de produits bio en restauration collective, aujourd'hui la moyenne est à 6,6 %.

Par ailleurs, d'autres établissements se trouvent forcés d'augmenter leurs tarifs. C'est le cas notamment des communes de La Segunière (Maine-et-Loire), qui a annoncé une augmentation de 3% en septembre ou de Chennevières-sur-Marne (Ile-de-France), dont le tarif le plus bas passe de 1,20 euros à 2 euros, et le plus haut de 4,5 euros à 7 euros. Une situation qui pourrait accélérer l'augmentation de la précarité alimentaire...

Elyne Étienne, Responsable agriculture et alimentation FNH,